

Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 145 - 27 novembre 2009

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche Mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien la MMF) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et à vos ami-es.

SOMMAIRE

- 1 - Les militants arrêtés en Turquie sont libérés en attendant leur procès - Texte MMF
- 2 - Signer la pétition contre la fermeture des CIVG
- 25 novembre :
- 3 - Il y a 48 000 viols de femmes par an en France ! - Le Monde - article Suzy Rojzman et Maya Surduts
- 4 - Contre les violences conjugales : loi adaptée et téléphone portable d'urgence - Caroline Taix - AFP
- 5 - Lancement de la campagne de communication du gouvernement sur les violences faites aux femmes
- 6 - le Gouvernement veut contourner le Parlement ! - Communiqué Martine Billard
- 7 - Les femmes victimes de violences conjugales demandent plus de justice - Communiqué FNSF
- 8 - Contre les violences faites aux femmes, mobilisation - Communiqué du NPA
- 9 - Communiqué LDH
- 10 - Les lesbiennes et les femmes trans, des femmes doublement violentées et discriminées - Communiqué Quazar
- 11 - Trois centres d'avortement ferment en Ile-de-France - Le Quotidien du médecin
- 12 - Non à tous les voiles ! - Initiative Féministe européenne
- 13 - Café-débat : l'IVG, un droit en danger le 29 novembre
- 14 - RAPPEL - Colloque de la Cadac colloque "Conquêtes inachevées : la santé des femmes face aux inégalités de genre"
- 15 - Colloque - « Femmes étrangères, faire face aux situations de double violence »
- 16 - Wassyla Tamzali publie : "Une femme en colère - Lettre d'Alger aux Européens désabusés"
- 17 - Emissions « Femmes Libres - Radio Libertaire »

MOBILISATIONS

- 1 - **Les militants arrêté-es en Turquie sont libérés en attendant leur procès - Texte MMF**
Après cinq mois et 20 jours de prison, le tribunal correctionnel turc a décidé de libérer les 22 militant-es (10 femmes et 12 hommes) détenu-es depuis fin mai. L'étape suivante de la procédure d'investigation sur l'implication présumée des accusés avec une organisation illégale aura lieu le 2 mars 2010. Dans cette première phase, qui a duré deux jours, jusqu'au matin du samedi 21, ont été entendus les témoignages de tous les prisonniers. Par manque de temps, neuf autres personnes, qui sont en liberté et en attente des procédures judiciaires, n'ont pas été entendues. 150 personnes ont assisté au procès pendant toute sa durée. Parmi elles, une délégation internationale de plus de 40 personnes ainsi que les familles des prisonnier-es - des fils adolescents, des parents âgés - amis et camarades des militants politiques. Dehors, les militants de KESK - Confédération des syndicats des fonctionnaires turques - portaient des pancartes disant

« ne touchez pas à KESK », Ils ont été présents tout au long de la journée, en alternance avec des groupes d'étudiant-es et des organisations de lutte pour les droits humains.

Toutes les femmes emprisonnées se sont présentées devant leurs juges en tant que féministes. Toutes ont été ou sont actuellement responsables de comités de femmes, au niveau régional ou national, de syndicats du secteur public liés à la KESK. L'une des dix femmes accusées a commencé son témoignage au cours du procès en dénonçant le rapport du procureur comme étant une diffamation patriarcale.

Les prétendues preuves des crimes inscrits dans le procès ne sont rien d'autre que les activités faisant partie de la vie quotidienne des organisations syndicales et des associations de femmes. Le crime allégué est que les détenus utilisaient la structure de KESK pour construire une organisation de travailleurs liée au PKK - Parti des travailleurs du Kurdistan, interdit en Turquie. Sur la base de cet argument, les activités - comme des appels téléphoniques invitant à assister aux réunions ou aux ateliers de formation - ont été considérés comme un recrutement de personnes pour une organisation illégale. Les conversations téléphoniques entre femmes pour s'apporter des conseils ou échanger sur leur travail étaient considérées comme des ordres donnés ou exécutés par une organisation militaire clandestine. Cela inclut l'organisation d'événements comme le 8 mars avec divers groupements féminins ainsi qu'avec des femmes des partis politiques. Les politiques « d'action positive » ont également été décrites comme un crime.

KESK et ses syndicats ont des sections féminines très actives. Ces sections ont toujours joué un rôle clé dans les activités de la Marche Mondiale des Femmes en Turquie. Mais ces actions ne sont pas incluses dans les statuts de l'organisation et n'existent pas dans les autres syndicats. Par conséquent, l'accusation a également décrit leurs activités comme illégales. De la même manière, la politique qui assure un quota de 30 % pour les femmes a été décrite comme une forme d'occupation du KESK par une organisation illégale.

La criminalisation des activités féministes et syndicales s'ajoute à la discrimination que subit le peuple kurde vue que la presque la totalité des accusés sont d'origine kurde. A propos d'une femme qui n'est pas kurde mais dont le compagnon l'est, le procureur a déclaré qu'elle suivait les ordres donnés par son mari. D'autres preuves furent présentées : une des accusées avait été voir un film sous-titré en kurde, elles avaient organisé une conférence de presse sur le droit à l'éducation dans la langue maternelle, etc... Certaines preuves présentées provenaient d'enregistrements de conversations téléphoniques et de courriers électroniques non autorisés qui furent mal interprétés.

Les avocat-es de la défense ont réfuté ces supposées évidences construites de toutes pièces uniquement pour criminaliser le militantisme syndical et féministe.

La décision de laisser libres les prisonnier-es en attendant leur procès est considérée comme un grand succès dû à la mobilisation intense menée tant aux niveaux national qu'international à travers les actions contre le gouvernement turc et ses représentations diplomatique. Dans une lettre, KESK affirme que l'arrestation des militant-es prouve une fois de plus combien il est dangereux et risqué de lutter pour la démocratie en Turquie. Ils remercient toute la solidarité qu'ils ont reçue et confirment leur engagement à continuer de nous informer sur les suites de ces procès.

Pour plus d'information, voir : <http://www.marchemondiale.org/news/mmnewsitem.2009-11-19.9114620607/fr>

2 - Signer la pétition contre la fermeture des CIVG

Quand les droits des femmes régressent, c'est toute la société qui recule ... Insidieusement, et à l'occasion de la loi HPST, les maternités du public ferment, et avec ... presque clandestinement, les centres IVG qui y sont implantés ...

Pour signer la pétition de la CADAC, l'ANCIC et le Planning Familial :
<http://orta.dynalias.org/petition-structures-ivg/home>

TEXTES

3 - 25 novembre - Il y a 48 000 viols de femmes par an en France ! - Le Monde - article Suzy Rojzman et Maya Surduts

Le 25 novembre est de retour : journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. La lutte contre les violences faites aux femmes a déjà une longue histoire en France. Elle a débuté en 1972 par deux journées de dénonciation des crimes contre les femmes à la Mutualité à Paris. Et elle ne s'est pas arrêtée depuis. Le 23 décembre 1980, après des années de manifestations, de procès exemplaires, d'actions de soutien aux victimes, une nouvelle loi sur le viol est votée qui permet, grâce à une définition de cette infraction, qu'il soit enfin considéré comme un crime.

La législation a été depuis considérablement étoffée grâce aux luttes des féministes.

Ces lois étaient indispensables pour marquer l'interdit de ce type de violences, tolérées et même excusées durant de nombreuses années. De nouveaux délits ou circonstances aggravantes prenant en compte la réalité des violences, ont dû être créés : harcèlement sexuel,

Mais la mise en œuvre de ce corpus législatif se heurte à la réalité des faits : il est très mal appliqué. En effet, alors qu'il y a d'un côté un consensus général proclamé pour condamner ces violences, de l'autre, la tolérance sociale est encore importante : des publicités incitent quasi ouvertement à commettre des violences et leurs promoteurs se retranchent derrière la liberté d'expression ou l'humour ; un chanteur égrene des paroles d'une rare cruauté au nom de la liberté artistique, un cinéaste est rattrapé par une affaire de viol mais il doit être excusé du fait de sa notoriété et de son talent. Ce genre d'arguments ne serait, et on ne peut que s'en féliciter, jamais invoqué dans des affaires de racisme ou d'antisémitisme. Deux poids, deux mesures. Bien plus près de chacun de nous, qui n'a pas, même en 2009, été confronté à une minimisation des faits de violences à l'encontre des femmes : "Elle a été violée, oui mais ça fait quatre mois, ça devrait passer maintenant", "Il a bousculé sa femme mais c'est un homme si charmant. On entend parfois crier mais c'est la vie".

Et tout cela influe, cela va de soi, sur les décisions des magistrats. En outre, rien dans la loi n'a été prévu pour organiser systématiquement la prévention en amont. Celle-ci est laissée au bon vouloir des collectivités locales par exemple ou des chefs d'établissement scolaires. De ce fait, uniquement la répression est mise en avant. L'empilement des lois répressives (quatre lois sur la récidive, la rétention de sûreté et maintenant la castration chimique) ne permettra jamais de combattre les violences faites aux femmes. Un effort considérable et premier doit être porté sur la prévention, l'éducation et la solidarité nationale.

Ces violences ne sont pas un phénomène marginal. Il y a en France, selon l'enquête nationale contre les violences faites aux femmes en France, réalisée en 2000, 48 000 viols par an perpétrés sur des femmes majeures. Et seuls environ 5 % d'entre eux feraient l'objet d'une plainte. N'y a-t-il pas de quoi s'interroger ?

Mais y a-t-il une véritable volonté politique de mener cette lutte ? Citons un exemple pour étayer cette interrogation. Le fait que les ex-conjoints puissent être incriminés pour des circonstances aggravantes de violences conjugales est une revendication ancienne des féministes. En effet, la période de séparation est une période extrêmement sensible dans le cadre des violences conjugales. Des femmes sont tuées à ce moment-là... Il a fallu cependant attendre la loi du 4 avril 2006 pour la voir satisfaite ! De même, alors que le harcèlement moral au travail est considéré

comme une infraction depuis 2002, on est toujours dans l'incapacité de définir les violences psychologiques au sein du couple !

Certes, des plans globaux triennaux de lutte contre les violences faites aux femmes existent (2005-2007, 2008-2010). Mais que dire, quand pour faire face au manque criant de structures d'hébergement pour les femmes victimes de violences conjugales, on préconise leur hébergement dans des familles d'accueil, comme si elles étaient mineures ?

L'Espagne ou la Suède font montre, elles, d'une véritable volonté politique de combattre ces violences. L'Espagne s'est dotée en 2004 d'une "loi organique contre la violence de genre". Celle-ci vise à prendre en compte, de façon cohérente et globale, tous les aspects des violences, qu'ils soient éducatifs, préventifs, relatifs à la publicité, à la santé, sociaux, aux aspects judiciaires et financiers, à la formation des professionnels, à la protection des victimes, au logement, à l'accueil des femmes menacées dans leur pays, etc. Cette loi représente un véritable saut qualitatif dans l'appréhension du phénomène. Et dans son exposé des motifs, il est même fait mention de l'oppression des femmes.

Il paraît qu'en France nous n'avons pas besoin d'une telle loi. Et pourtant, le Collectif national pour les droits des femmes a rédigé une proposition de loi-cadre contre les violences faites aux femmes qui a été déposée en décembre 2007 sur le bureau de l'Assemblée nationale par le groupe de la gauche démocratique et républicaine et au Sénat par le groupe communiste, républicain et citoyen. A la suite d'une pétition qui a recueilli près de 16 000 signatures demandant son inscription à l'ordre du jour, le président de l'Assemblée a réuni une mission de la conférence des présidents d'évaluation de la politique de prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes. Celle-ci a travaillé durant six mois et a rendu son rapport en juillet dernier. Une proposition de loi serait à l'étude. Nous espérons qu'elle sera la plus proche possible de la proposition de loi-cadre du CNDF.

En fait, toutes ces difficultés montrent bien qu'avec ses 27 % de différence de salaires, avec son 57e rang mondial du nombre de femmes députées, avec sa remise en cause de façon incessante du droit à l'avortement, avec son incapacité totale à reconnaître dans ses textes fondateurs l'oppression des femmes alors que nombre de textes internationaux le font, la France est un pays misogyne qui n'en veut rien savoir. Il ne veut surtout pas savoir que les violences permettent d'exercer un contrôle social sur les femmes. Il est le pays des Lumières et cela le dispense de tout. Il est le pays des droits de l'homme mais certainement pas des droits des femmes.

4 - 25 novembre - Contre les violences conjugales : loi adaptée et téléphone portable d'urgence - Caroline Taix - AFP

Les pouvoirs publics ont exprimé lundi à Bobigny leur volonté d'accroître la mobilisation contre les violences faites aux femmes. « Les violences conjugales ne sont pas une fatalité..., il faut aller plus loin dans la mobilisation », a déclaré la ministre de la Justice Michèle Alliot-Marie lors du colloque « Femmes du monde en Seine-Saint-Denis » organisé deux jours avant la journée internationale contre les violences faites aux femmes.

En 2008, 156 femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint en France. En Seine-Saint-Denis, département particulièrement mobilisé sur le sujet, il y a eu 24 victimes entre 2005 et 2008.

« La lutte contre les violences conjugales implique une adaptation de notre droit », a déclaré la ministre de la Justice. « Un texte sera prêt dans une quinzaine de jours et je souhaite qu'il vienne devant le parlement d'ici la fin de l'année », a-t-elle ajouté, soulignant « l'urgence » de la situation ».

« Des mesures provisoires, comme l'éviction du domicile, une aide matérielle, des décisions sur l'autorité parentale, pourront être ordonnées dans le cadre d'une protection temporaire », a-t-elle dit. « Le juge des affaires familiales pourra être saisi par la victime ou le procureur », a dit Mme

Alliot-Marie. "Le rythme de la justice, la lenteur des procédures est souvent inadapté à la réalité des situations et aux attentes des victimes », a-t-elle affirmé.

La garde des Sceaux entend également étendre aux concubins et pacsés la possibilité d'être éloignés du domicile. Autres objectifs : mettre en place un accompagnement des enfants lors des visites familiales, et faire prendre en compte les violences psychologiques.

La Seine-Saint-Denis a par ailleurs lancé l'expérimentation des téléphones portables d'urgence. Le premier appareil sera attribué le 7 décembre à une femme choisie par le procureur selon son dossier. Ensuite, vingt téléphones seront donnés à des victimes de violences « en très grand danger ». Elles pourront ainsi accéder aux services de police de Seine-Saint-Denis par un circuit plus rapide. Le téléphone portable est relié à une centrale d'urgence tenue par Mondial Assistance dont le numéro est pré-enregistré. Les conseillers de l'entreprise, qui ont reçu une formation aux mécanismes de la violence, évalueront la situation de danger et, au besoin, déclencheront une intervention prioritaire des forces de police.

A l'initiative du Conseil général, le dispositif est financé à 80 % par la région Ile-de-France. Le coût global pour les vingt premiers téléphones est d'environ 12.600 euros, selon la région. Pour Ernestine Ronai, responsable de l'observatoire des violences faites aux femmes en Seine-Saint-Denis, « si certaines femmes avaient eu ce téléphone, elles ne seraient certainement pas mortes car la police aurait été plus réactive ».

Le dispositif, déjà testé en Espagne, pourrait être généralisé en France, si son évaluation dans quelques mois est « concluante » a dit Mme Alliot-Marie. Emmanuelle Piet, présidente du collectif féministe contre le viol, s'est félicitée d'une « prise de conscience des pouvoirs publics », tout en espérant que ces annonces soient mises en oeuvre. « Une mesure formidable concerne l'accompagnement des enfants par des professionnels lors des visites familiales : trop de femmes ont été tuées par leur ex lors de ces visites » a-t-elle dit à l'AFP.

5 - 25 novembre - Lancement de la campagne de communication du gouvernement sur les violences faites aux femmes

Nadine Morano, Secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité, lance une nouvelle campagne de communication pour la lutte contre les violences faites aux femmes : « Les enfants apprennent beaucoup de leurs parents, y compris les violences conjugales ».

A la veille du 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, Nadine Morano, Secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité, a souhaité lancer un nouveau spot audiovisuel sur les violences faites aux femmes. Ce spot audiovisuel a vocation à sensibiliser non seulement les victimes mais également leurs conjoints en mettant en scène des enfants. Un choix très volontaire pour suggérer que : « Les enfants apprennent beaucoup de leurs parents y compris les violences conjugales ».

Ce spot sera diffusé gracieusement par des chaînes de télévision engagées sur cette cause à partir du 25 novembre 2009. Nadine Morano a également souhaité s'adresser sous forme de bannières vidéo du film à la communauté internet.

On peut découvrir ce spot <http://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/outils/nouvelle-campagne-contre-la-violence-faites-aux-femmes.html> sur le site dédié aux femmes victimes de violences : www.stop-violences-femmes.gouv.fr

6 - 25 novembre - le Gouvernement veut contourner le Parlement ! - Communiqué Martine Billard

Plus d'un million de femmes ont été victimes de violences physiques ou sexuelles en 2007-2008. Plus de la moitié d'entre elles ont subi ces violences au sein du foyer. En 2008, en France, 156 femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint.

Le Collectif National pour les Droits des Femmes avait proposé une loi-cadre afin d'en finir avec les demi-mesures, pour organiser l'accueil, la solidarité et la protection des victimes, systématiser la prévention et modifier les procédures judiciaires pour qu'elles traitent de manière efficace les violences faites aux femmes. La pétition du Collectif exigeant une telle loi-cadre, déposée l'an dernier auprès du Président de notre Assemblée, a conduit à la création d'une mission d'information. Le rapport de cette mission contient des préconisations reprises dans une proposition de loi de consensus, de tous les groupes politiques de l'Assemblée et qui a été déposée aujourd'hui, 25 novembre. Ce n'est pas la loi-cadre que souhaitait le Collectif mais cette proposition contient des avancées significatives. Or, dans le même temps, le Gouvernement annonce depuis plusieurs jours le dépôt de son propre projet de loi.

J'ai expressément interrogé le Gouvernement lors des séances des questions d'hier pour dénoncer son mépris pour le travail parlementaire. Aujourd'hui, d'autres de mes collègues des différents bancs se sont relayés pour demander au Gouvernement d'inscrire cette proposition de loi à l'ordre du jour prioritaire de l'Assemblée. Pour toutes réponses, Nadine Morano répète que le projet du Gouvernement « s'appuiera » sur la proposition parlementaire mais refuse de la reprendre en tant que telle et de dire concrètement s'effectuera le tri ! Il y a de fortes craintes que disparaissent entre autres les mesures de prévention et les dispositions de protection des femmes étrangères.

La lutte contre les violences faites aux femmes vaut plus qu'un exercice scabreux de communication du Gouvernement passant à la trappe tout le travail parlementaire !

7 - Les femmes victimes de violences conjugales demandent plus de justice - Communiqué FNSF

Que les lois soient appliquées ; Qu'elles permettent une réelle sécurité pour les femmes et leurs enfants ; Que l'éviction des auteurs de violences ne soit pas qu'un effet d'annonce » ; Que les associations et la justice aient de réels moyens».

Les associations de la FNSF apportent un soutien aux femmes dès le dépôt de plainte jusqu'au traitement de celle-ci par les Parquets. Malgré des améliorations, encore trop souvent aujourd'hui la réponse juridique la plus fréquente reste le classement sans suite ou la médiation pénale. Sans le soutien de l'ensemble des Parquets et de tous les acteurs de justice concernés, la lutte contre les violences faites aux femmes ne pourra progresser.

Les associations organiseront ce 25 novembre des actions en France afin de porter leurs propositions auprès des représentants des tribunaux :

- Au pénal : Refus de la médiation pénale ; application de la loi de 2006 en matière d'éviction du conjoint violent associée à des mesures permettant aux femmes d'être mieux protégées ;
- Concernant les droits de visite et d'hébergement : Articulation indispensable entre civil et pénal ; confidentialité de l'adresse sur le plan civil ; instauration d'une ordonnance de protection temporaire pour la sécurité des femmes et prise en compte de l'impact de la violence conjugale sur les enfants ;
- Par ailleurs, certaines associations spécialisées dans la lutte contre les violences faites aux femmes connaissent de graves difficultés financières. Elles réclament des moyens supplémentaires pour elles mais également pour la justice.

Les associations ont élaboré des propositions dont une partie a été utilisée, entre autres par la mission parlementaire chargée d'évaluer la politique menée dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Au-delà des améliorations législatives nécessaires, la mission parlementaire demande « d'introduire dans le préambule de la constitution une charte de la dignité humaine qui devrait comporter une condamnation solennelle des violences de genre ». Elle a également proposé que « ces mesures

soient inscrites dans un dispositif global, cohérent et coordonné, regroupant à la fois les politiques de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes ».

La FNSF soutient fortement ces propositions et demande leur mise en place.

8 - 25 novembre - Contre les violences faites aux femmes, mobilisation - Communiqué du NPA

Le NPA soutient toutes les initiatives et mobilisations le 25 novembre, contre les violences faites aux femmes. La distribution d'un téléphone d'urgence, relié à Mondial Assistance, à 20 femmes de Seine-Saint-Denis ne saurait masquer le fait que les décisions politiques restent cantonnées au domaine répressif, dont on sait qu'en période électorale c'est un des thèmes favoris de Sarkozy.

Le dramatique événement survenu à Meaux, vendredi 20 novembre, où une femme a été aspergée d'essence et brûlée vive par son mari, comme Sohane il y a quelques années, rappelle, s'il en était besoin la nécessité d'une mobilisation permanente contre les violences faites aux femmes, appuyée sur des dispositifs engageant l'ensemble de la société et bénéficiant des moyens nécessaires.

En 2008, en France, 156 femmes sont mortes victimes de violences, soit un décès tous les deux jours et demi et entre 2006 et 2008, 330 000 femmes ont été frappées par leur conjoint. Selon une enquête récente, chaque année, 48 000 femmes majeures subissent un viol.

Pour lutter contre ces crimes qui frappent la moitié de l'humanité, des pays, comme l'Espagne, ont adopté une « loi organique contre la violence de genre ».

Depuis 2007, git sur le bureau de l'Assemblée nationale une proposition de loi-cadre contre les violences faites aux femmes à l'initiative du Collectif National pour les droits des femmes. Pour l'instant, rien n'a vraiment bougé du côté de la représentation parlementaire.

Et pourtant, il y a urgence d'adopter une loi-cadre dotée de moyens suffisants pour mettre en place une vraie politique de prévention, des dispositifs permettant l'accueil, la protection, l'accompagnement des femmes victimes de violence ainsi que des mesures pour poursuivre les auteurs de violence.

Le NPA soutient la proposition du CNDF afin de lutter contre tous les phénomènes de violences dans la société contribuant à perpétuer l'oppression des femmes.

Le 24 novembre 2009.

9 - 25 novembre - Communiqué LDH

A l'occasion de la date du 25 novembre fixée par les Nations unies pour rappeler l'urgence de la lutte contre les violences faites aux femmes, la LDH rappelle son soutien au principe d'une loi-cadre réunissant l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires en ces domaines, actuellement dispersés et insuffisamment efficaces.

Au-delà de mesures éparses et essentiellement répressives, sont nécessaires une véritable politique d'éducation et de prévention, la formation de personnels spécifiques, la mise à disposition de moyens et un soutien accru aux associations en charge du problème.

Il est impensable qu'une démocratie dite moderne s'accommode de ces violences, dont les chiffres en France sont très élevés, et qu'elle laisse le sexisme continuer à tuer. La LDH célébrera cette lutte notamment le 13 décembre à Créteil, en même temps que la Cedaw (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes), fondement international de la lutte contre les discriminations faites aux femmes et instrument pour progresser vers l'égalité.

10 - 25 novembre - Les lesbiennes et les femmes trans, des femmes doublement violentées et discriminées - Communiqué Quazar

A la veille de la Journée internationale du 25 novembre, le gouvernement a annoncé que la Grande cause nationale 2010 serait la lutte contre les violences faites aux femmes. Quazar s'en réjouit et

demande que les lesbiennes et les femmes trans, des femmes doublement violentées et discriminées, en raison de leur genre d'abord, et de leur orientation sexuelle, et de leur identité de genre ensuite, soient prises en considération.

A cette fin, Quazar demande que des associations LGBT puissent faire partie du comité de pilotage de la Grande cause 2010 pour porter suggestions et expertises dans le but de combattre les violences faites à toutes les femmes.

Jessica et Virginie, de Segré (49), et Cynthia et Priscilla, d'Épinay-sous-Sénart (Essonne), sont des couples de jeunes lesbiennes victimes, en juin et juillet derniers, d'injures, de harcèlement, de violences physiques pour certaines d'entre elles.

Leurs agresseurs sont des garçons très jeunes, agissant en bande pour se donner plus de courage. Ils se conduisent comme des petits machos, traitant les femmes comme des objets sexuels, projetant leurs fantasmes sur elles, en raison d'une orientation sexuelle différente de la leur. Ces garçons sont le fruit d'une société hétéropatriarcale autocentrée dont on ne peut que déplorer les ravages.

Ces violences n'ont que trop duré. Les seules réponses possibles sont l'éducation, la prévention qui doit être dispensée dans tous les établissements, relayées dans les familles, et en dernier recours la répression. Il n'est pas acceptable que se soient les victimes qui déménagent en urgence en cas d'agression, comme cela a été le cas pour ces couples de lesbiennes. Il faut renverser les situations, ce sont les agresseurs qui doivent être éloignés, pas les victimes.

Combien y a-t-il d'agressions envers les lesbiennes et les femmes trans en France, chaque année ? Nul ne peut le dire, car les cas ne sont pas officiellement comptabilisés. Alors que l'on sait utilement que 675.000 femmes ont été victimes de violences lors des deux dernières années, de la part de leur compagnon, ou d'un autre membre de la famille.

Comment les pouvoirs publics peuvent-ils efficacement combattre la lesbophobie et la transphobie quand ces agressions ne sont pas comptabilisées pour ce qu'elles sont ? Le fichier de police État 4001 (non liberticide), qui codifie et recense les types d'infractions et de délits, ne prévoit aucun code propre aux agressions lesbophobes et transphobes, pas plus qu'homophobes d'ailleurs, lors d'un dépôt de plainte. Quazar, à l'instar d'autres associations, demande qu'un code spécifique soit alloué en cas d'agression à raison de l'orientation sexuelle de la victime, et en fonction de son sexe et de son identité de genre.

11 - Trois centres d'avortement ferment en Ile-de-France - Le Quotidien du médecin

Les associations féministes voient dans les récentes fermetures de centres d'interruption volontaire de grossesse la volonté politique de rogner sur le droit à l'avortement. Pour les gynécologues, il s'agit d'une manœuvre visant à convaincre l'opinion de l'urgence à transférer la pratique des IVG vers les sages-femmes. Opposés à cette idée, les médecins demandent un meilleur financement des avortements. *«le démantèlement de l'hôpital public menace le droit à l'avortement»*, indique le tract.

Samedi, les défenseurs des structures publiques d'IVG ont battu le pavé parisien, pour la seconde fois en un mois. La problématique concerne surtout l'Ile-de-France. Depuis le mois de mai, trois centres d'IVG ont fermé à l'AP-HP (Assistance publique-Hôpitaux de Paris) - Broussais, Tenon, Jean Rostand. La direction de l'AP-HP assure que l'offre de soins est maintenue grâce aux transferts d'activité. En 2008, les 18 centres d'orthogénie de l'AP-HP ont pris en charge 12 423 IVG, soit 22 % de l'offre francilienne. Maya Surduts, porte-parole de la Coordination des associations pour le droit à l'avortement, émet de sérieux doutes : « On assiste à une valse bizarre à l'AP-HP, où les IVG sont transférées des centres spécialisés vers les maternités, dont ce n'est pas la priorité, et qui, de surcroît, sont en voie de regroupement. Le délai d'attente pour une IVG, trois semaines en Ile-de France, va s'allonger et placer des femmes hors délai légal. De toute

façon, les grands hôpitaux parisiens ont toujours pratiqué l'IVG au lance-pierres », fustige-t-elle. Gynécologue libérale à Tours, la Dre Élisabeth Paganelli fait une autre lecture des faits. « C'est faux de dire qu'il y a un problème national d'accès à l'IVG, dit-elle. /En région Centre, toutes les demandes sont satisfaites sous trois jours. À Tours, on a pris quelques gens de Paris l'an passé : le problème concerne surtout l'Ile-de-France ». La vice-présidente du Syndicat national des gynécologues-obstétriciens (SYNGOF) accuse le pouvoir politique de monter le problème en épingle. « Ces fermetures de centres visent à inquiéter la population, et lui faire accepter le transfert des IVG vers les sages-femmes », considère la Dre Paganelli. Un transfert de tâches qu'elle juge injustifié : « D'accord pour que les sages-femmes nous aident, mais il y a assez de médecins pour faire les IVG. Le problème est financier : les politiques veulent que les avortements coûtent de moins en moins cher. Les directeurs d'hôpital font pression sur les centres d'orthogénie pour transférer les IVG en ville car l'activité ne rapporte pas. Mais en ville aussi, l'acte est mal rémunéré : 100 euros le forfait de quatre consultations pour une IVG médicamenteuse. En secteur 2, ça ne rapporte presque rien. Même en secteur 1, c'est bien peu au regard du temps passé : on peut être rappelé à toute heure par une femme qui saigne, par exemple ». Pour la Dre Paganelli, une seule solution : « Il faut que l'État accepte de mettre de l'argent sur les IVG ».

12 - Non à tous les voiles ! - Initiative Féministe européenne

Dans de nombreux pays d'Europe se pose aujourd'hui la question d'autoriser ou non les femmes à porter la burqa ou le voile intégral. Comment poser une telle question sachant que la femme qui porte ces tenues perd son identité ? Les sociétés humaines peuvent-elles fonctionner avec des êtres sans visage que l'on prive ainsi de leur personnalité ? Autoriser la burqa et le niqab porte atteinte, à travers les femmes, à la dignité humaine. Une société qui se proclame démocratique ne peut accepter une telle forme d'humiliation, de dépersonnalisation et de ségrégation.

Les islamistes et certains militants des droits humains soutiennent que limiter le port du voile, interdire la burqa ou le voile intégral, constituent des violations de la liberté individuelle et sont une nouvelle agression contre « le monde musulman ». Mais que pensent-ils du nombre considérable de musulmanes et musulmans qui s'élèvent contre ces pratiques archaïques ? D'autres invoquent le libre choix des femmes, mais l'intégrisme islamiste laisse-t-il aux femmes la maîtrise de leur destinée ? D'autres encore invoquent le risque de condamner à la claustration - en interdisant le voile intégral - les femmes qui le portent. Mais le niqab n'est-il pas lui-même une prison ? Le risque d'une oppression peut-il justifier d'en maintenir une autre ?

Le voile, quelle que soit sa forme, n'est pas une simple pratique vestimentaire, mais une coutume apparentée à la religion. Toutes les religions monothéistes entretiennent une idéologie misogyne produit du patriarcat. Par ailleurs, le voile est aujourd'hui la bannière d'un mouvement politique : l'Islam politique. Partout où les islamistes gagnent le pouvoir, ils obligent les femmes à le porter pour marquer leur victoire.

A travers le monde, les femmes luttent contre l'inégalité sociale, politique, économique et culturelle à laquelle elles sont confrontées. Elles luttent pour des législations civiles et égalitaires et la totale séparation entre la religion et la sphère publique. Elles sont les premières victimes de systèmes politiques régis par des lois élaborées le plus souvent sans elles. Des millions d'entre elles refusent de porter le voile, Elles sont des milliers à avoir été persécutées, torturées, pendues parce qu'elles refusaient de le porter. Cependant, en Europe aujourd'hui, le voile - sous ses différentes formes - continue sa progression parallèlement aux atteintes à la mixité des espaces publics.

L'Initiative Féministe Européenne (IFE-EFI) se prononce pour l'interdiction de la burqa et du niqab dans tous les espaces de la société civile ouverts au public car nous considérons que le voile est un signe d'oppression et de soumission des femmes.

Le port du voile intégral représente une nouvelle étape dans l'escalade de la violence et des discriminations à l'encontre des femmes et pose de façon plus accrue que jamais la question de leur liberté de présence et de mouvement dans l'espace public.

Nous posons la question aujourd'hui en débat d'une autre façon : les femmes ont-elles le droit de NE PAS porter le voile, la burqa ou le niqab ?

L'Initiative Féministe Européenne continuera d'agir pour une Europe démocratique, féministe et laïque - sans laquelle on ne peut parler ni de liberté ni de progrès social - et pour le droit des femmes à être des citoyennes à part entière quelle que soit leur origine ou leur appartenance religieuse .

COLLOQUE, DÉBATS, RÉUNIONS...

13 - Café-débat : l'IVG, un droit en danger le 29 novembre

Avec la participation de la CADAC, du Planing Familial, des représentants des hôpitaux de Tonon, Trousseau, Saint Antoine, les Bleuets, Avicenne. Le 29 novembre à 17h, au Lieu-dit, 7 rue Sorbier, Métro Ménilmontant

14 - RAPPEL - Colloque de la Cadac colloque "Conquêtes inachevées : la santé des femmes face aux inégalités de genre"

La CADAC organise un colloque "Conquêtes inachevées : la santé des femmes face aux inégalités de genre" le samedi 5 décembre 2009 de 9h à 17h à l'Hôtel de Ville de Paris - Auditorium - notre salle préférée - que nombre d'entre vous doivent connaître. Vous trouverez le programme et les modalités d'inscription en pj.

Compte tenu de la situation financière de notre association, nous avons décidé de demander une contribution dont le montant s'élève à 10 euros et 5 euros pour les étudiant-e-s. La gratuité est assurée pour les chômeuses/chômeurs.

Les inscriptions seront validées dès réception du chèque à libeller à la CADAC et adresser au 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris.

15 - Colloque - « Femmes étrangères, faire face aux situations de double violence »

L'ADFEM (Action et droit des femmes exilées et migrantes) et l'ADRIC (Agence de développement des relations interculturelles pour la citoyenneté) vous proposent une formation sur ce thème à Paris, Maison des associations du 20ème arrondissement, vendredi 29 janvier de 9h à 18h .

Comment identifier et comprendre ces situations ? Quel est le dispositif législatif et réglementaire existant ? Quelles démarches accomplir ? Comment construire des dossiers ? Quelles sont les difficultés rencontrées ?

Cette formation est gratuite (sauf frais de déplacement et de repas à la charge des participant-es). Elle s'adresse aux personnes (travailleurs et travailleuses sociaux-ales, avocats et juristes, militant-e-s d'associations...) voulant disposer d'outils et de connaissances pour faire face à ces situations et mieux accompagner les femmes qui y sont confrontées. Ce sera une formation interactive, nourrie des expériences pratiques et des questions concrètes des participant-e-s.

Prenez contact avec nous si vous êtes intéressé-e-s en envoyant un mail à l'une des associations membres de ADFEM. Nous vous enverrons ensuite un bulletin d'inscription. Faites-vous connaître rapidement, car le nombre de places est limité.

Vous pouvez envoyer votre réponse à rajfire@wanadoo.fr

Pour plus d'infos : <http://doubleviolence.fr>

SORTIES, SPECTACLES, LIVRES, MUSIQUES....

16 - Wassyla Tamzali publie : "Une femme en colère - Lettre d'Alger aux Européens désabusés"

« Wassyla, féministe algérienne, interpelle les intellectuels occidentaux qui se sont battus pour l'universalité des droits de la personne humaine, et se montrent aujourd'hui incapables de penser cette universalité au-delà de l'Europe. Eux qui ont défendu les principes démocratiques dans leur pays, eux qui ont milité pour la décolonisation, auraient-ils oublié leurs combats ?

Ce livre met en lumière le renoncement de la pensée européenne devant la montée en puissance des groupes communautaires. En prenant pour indice la condition des femmes, la liberté de conscience ou la diversité culturelle, l'auteure passe au crible les idées de tolérance, de "laïcité ouverte", "d'Islam modéré", de "droit à la culture", et leurs conséquences politiques dans les pays arabes et musulmans »

17 - Emissions « Femmes Libres - Radio Libertaire »

- Mercredi 2 décembre, 18h30 - 20h30, avec Mamia Chérif pour son nouveau CD : Jazz Arabe et son projet pédagogique et artistique : « Le chant des mémoires » en résidence au théâtre « Le çâ », Place des Fêtes et au Collège Méliès dans le 19ème.

- Mercredi 9 décembre, 18h30 - 20h30, à propos des Assises 2009 de l'IEC (Institut Emilie du Châtelet) pour la journée du Lundi 5 octobre 2009 : Jeunesses et violences sexuelles : analyser et prendre en charge, Nommer et comprendre les violences sexuelles , Prévenir et prendre en charge les violences sexuelles

Vous pouvez écouter et télécharger l'émission sur le site de Radio Libertaire pendant 1 semaine : <http://media.radio-libertaire.org/php/grille.php>.